

actes expiatoires aient un caractère public, solennel et autant que possible national :

Nous proposons humblement : qu'on fasse le *Chemin de la Croix national*, plusieurs fois, les mêmes jours, si cela est possible dans tous les diocèses de France, sans en excepter aucun.

Depuis que l'auguste Mère de Dieu a prononcé à Lourdes ces paroles : "Faites pénitence," quel acte de pénitence public a fait la France ? Les pèlerinages à part, on peut dire aucun.

Il serait à désirer aussi que la cérémonie du chemin de la Croix terminée, le prêtre officiant invitât toutes les personnes présentes à promettre de respecter très scrupuleusement le repos du dimanche, car il y a même des catholiques pratiquants qui ne l'observent pas assez rigoureusement.

Il nous semble que ces actes-là feraient plus de plaisir à saint Henri, à saint Louis et à Dieu, qu'un festin quelconque. On peut banqueter tout de même si l'on veut. Il n'y a pas de mal ; mais un banquet qui réunirait tous les royalistes de France pour fêter n'importe quel anniversaire, n'engagerait jamais le Roi suprême à culbuter la République, ce que pourraient faire l'humble et pieux chemin de la Croix et le respect du dimanche. Essayons-le !

*Fin des Crocheteurs.*— Nous avons eu déjà l'occasion de citer divers exemples de punition qu'on peut appeler providentielles, qui ont atteint plusieurs héros des crochetages opérés sur les couvents, en France. *La Gazette du Midi* en a groupé quelques uns qui doivent donner à réfléchir. Nous les citons :

L'un des principaux exécuteurs à Paris, M. *Herold*, est mort à la fleur de l'âge. Mort tout jeune aussi et d'un mal mystérieux le préfet du Gard, M. *Demarest*, qui se distingua entre tous les préfets, dans l'exécution des décrets du 20 mars. Des commissaires de police qui furent ses complices, l'un M. *Tenar*, est mort de la gangrène, l'autre M. *Ponthieu*, est mort subitement. Ces trois hommes jouissaient d'une santé florissante.

Mort presque subitement, mais en demandant pardon à Dieu et aux hommes, le commissaire *Auban* qui, à Dijon, a croché le couvent des Dominicains. M. *Lamothe*, notaire à Condom, qui, en sa qualité de conseiller d'arrondissement, remplaça le sous-préfet pour crocheter les portes du couvent de *Balarin* et expulser les Prémontrés, a pris la fuite, en emportant sept ou huit cent mille francs à ses clients.

Lorsqu'on crocheta la Trappe de Notre-Dame des Dombes, au Plantay, l'opération eut trois promoteurs qui, non contents de l'avoir préparée, y assistèrent de leurs personnes. C'étaient MM. *Gellion-Danglar*, préfet de l'Ain, *Orcel*, conseiller général du canton auquel appartient la Trappe, et *Chambaud*, directeur de la feuille démagogique et anti cléricale le *Progrès de l'Ain*. Ils étaient assistés d'un serrurier, franc-maçon comme eux. Peu de temps après, M. *Gellion-Danglar*, mis en disponibilité, mourut subitement à Paris. M. *Orcel* le suivit de près ; le serrurier, leur instrument, devenait misérable et avouglé dans le même temps. M. *Chambaud* est mort, il y a quelques jours, presque subitement aussi.

Le serrurier qui, en 1880, crocheta la porte des religieux Rédemptoristes, à Duakerque, vient de mourir subitement.

Le serrurier de la Louvese, faute de travail, a dû quitter le pays, et les feuilles républicaines de Lyon ont quêté pour lui. Le juge de paix de Sainte-Hermine, en Vendée, M. *Sarrazin*, a été frappé d'une attaque d'appoplexie en pleine audience, un an après avoir arraché du prétoire le Crucifix.

Le 21 janvier dernier, la statue de la Vierge était enlevée de son piédestal, sur la place d'Omay (Haute-Saône), par le caprice de M. *Briot*, avec la connivence de M. le préfet *Michon*, qui n'avait pas eu le courage d'opposer son veto à cette ineptie, et avec l'assistance effective du brigadier de gendarmerie ; venu là pour maintenir l'ordre. Le brigadier, rentrant chez lui de cette brillante équipée, trouva son fils unique mort. M. *Michon* s'est cassé la jambe d'une façon fort grave, dit-on. On annonce la mort de Mme *Briot*. En moins de trois mois, chacun des acteurs de la scène du 21 janvier aura été frappé, soit dans sa personne, soit dans ses plus chères affections.

M. *André*, préfet d'Ille-et-Vilaine, qui opéra si brillamment à Rennes, serait devenu fou, aurait parcouru les rues de la ville préfectorale dans un costume primitif, et aurait dû pour cela être mis en disponibilité.

Le serrurier qui crocheta à Lille les Rédemptoristes, les Récollets et les Dominicains, M. *Sien Wouters*, a été mis en faillite, s'est vu ruiné, a été pris faisant éclater des bombes dans plusieurs maisons et, ajoute-t-on, s'est suicidé. Le crocheteur des Capucins de Bayonne et des Bénédictins de la Bastille s'est noyé avec son beau père sur la côte de Saint Jean de Luz, et a péri seul des douze hommes qui montaient deux bateaux.

Le déboulonneur de la statue de sainte Germaine à Toulouse, qui n'avait travaillé qu'avec répugnance, est entré le lendemain à l'hôpital pour deux mois et n'a pu obtenir des républicains dont il était l'ouvrier un maigre secours pour retourner dans son pays. A Nîmes ou à Alais, nous ne nous rappelons plus au juste dans laquelle de ces deux villes, un énergumène qui était monté en chaire pour fumer sa cigarette, s'est pendu peu de jours après.

Le serrurier qui instrumenta contre le couvent des Capucins aux Chaprais, dans le Doubs, a été déclaré en faillite. Des cinq commissaires qui présidaient les crochetages à Flavigny et à Dijon, deux sont déjà morts et un troisième a été mis en demeure de se retirer six mois avant d'avoir droit à la retraite.

Tous ces faits-là ont été relatés dans les journaux en temps et lieux. On pourrait multiplier les exemples semblables. Ne racontons en pas dernièrement qu'un instituteur laïque des environs de Bordeaux, qui frappait à coup de baguette un christ en l'appelant "petit charbonnier" ; pour montrer à ses élèves que le Christ était impuissant, avait vu peu de temps après sa femme accoucher d'un enfant aveugle, sourd et muet et d'un autre enfant mort dont le ventre était déchiré ?

Ne lisons nous pas naguère dans une feuille bretonne qu'un débitant de vins qui levait le bras contre le ciel en proférant de longs blasphèmes, avait eu tout à coup ce bras paralysé ? N'a-t-on pas dit qu'un organisateur de banquet du Vendredi-Saint, à Marseille, s'était pendu ? Ne sait-on pas que la plupart des prêtres apostats qui sont allés en Suisse s'enrôler dans le